# Le développement durable

Le Mans Métropole a pris des engagements en faveur du développement durable. Les actions menées dans ce cadre portent sur trois aspects : environnemental, économique et social.

Page modifiée le mardi 1 avril 2025 • Données Le Mans Métropole

## Objectifs



Le festival Zéro déchet, au Mans, en 2020.

L'expression "développement durable" a été définie pour la première fois en 1987 dans un rapport de l'Onu. Il s'agit de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Le développement durable **ne se limite pas à la préservation des ressources** naturelles. Il intègre des aspects économiques et sociaux, comme la solidarité et l'équité.

À l'échelle de la planète, assurer un développement durable doit permettre d'atteindre **trois principaux objectifs**.

- Faire face à la croissance démographique,
- limiter la surexploitation des ressources,
- maintenir une cohésion sociale et économique entre les populations.

# Actions

Depuis 2001, la communauté urbaine Le Mans Métropole s'est engagée dans la voie d'un développement durable. Pour cela, elle a créé une délégation spécifique et s'est dotée d'une cellule technique, qui accompagne les actions de ses services de la collectivité.

L'objectif est aujourd'hui d'amplifier et d'accélérer la **transition vers un territoire à énergie positive**. Les actions mises en œuvre portent en priorité sur

- les énergies,
- · les déplacements,
- l'environnement.

Le Mans Métropole s'est également engagée dans la lutte contre le changement climatique avec l'adoption d'un premier Plan climat eau énergie pour la période 2014-2019, suivi d'un nouveau pour la période 2020-2026.

## Énergies



La production d'énergie solaire sur le territoire de Le Mans Métropole s'est élevée à 39,4 GWh en 2024 contre 13,3 GWh en 2018. © Ville du Mans

#### Réseau de chaleur

Dans le cadre de son Plan climat air énergie, Le Mans Métropole a développé le réseau de chaleur alimenté par la combustion des déchets non recyclables. La chaleur produite alimente un **réseau souterrain de 50 km**. Elle chauffe des copropriétés et bâtiments publics situés à proximité, dont plus de 50 % sont des logements sociaux.

Parallèlement, un deuxième réseau va être développé dans le nord du Mans alimenté à 100 % en énergies renouvelables et interconnecté avec le réseau existant. Pour plus d'informations, vous pouvez <u>consulter la page consacrée au Plan climat air énergie</u>.

#### **Biogaz**

La production de biogaz repose sur deux installations principales.

- L'unité de méthanisation mise en service fin 2020,
- l'unité de production de biogaz Engie.

La première transforme les boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration de La Chauvinière en gaz par fermentation. Ce biogaz est ensuite injecté dans le réseau de distribution de gaz et équivaut à la consommation annuelle de 2500 foyers.

De son côté, l'unité de production de biogaz a produit 17,1 GWh en 2022, soit plus de la moitié de l'énergie renouvelable produite sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole.

## Énergie solaire

Le Mans Métropole a adopté un plan énergie solaire qui s'intègre désormais dans le schéma directeur de l'énergie. Son objectif est de développer l'énergie solaire, photovoltaïque et thermique, par la **pose systématique de panneaux** sur les bâtiments neufs et rénovés, en utilisant les toits et les parkings publics, en sensibilisant les particuliers et entreprises.

#### **PLUS LOIN**

Le Mans Métropole participe au financement de moyens d'information sur l'énergie, gratuite et objective, au profit des habitants et des entreprises. La plate-forme Sure vous accompagne dans vos projets de rénovation énergétique et pour toute question sur l'énergie. Pour des conseils personnalisés, vous pouvez <u>prendre rendezvous en ligne</u>.

## Déplacements



Bande cyclable en contresens © Ville du Mans

#### Transports en commun

La Setram, à qui Le Mans Métropole a confié l'exploitation du réseau de transports, met à disposition un ensemble de solutions **alternatives à la voiture**. La dynamique de ce réseau de transport constitué d'un parc de bus propre et d'un service de location de vélos en pleine croissance contribue au développement des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le parc de bus continue sa **transition** vers des motorisations plus durables et moins émettrices de gaz à effet de serre. Des bus à **hydrogène** seront mis en place sur les Chronolignes et une station de production d'hydrogène seront mis en service à l'horizon 2026, pour des transports urbains encore plus propres.

#### **Autopartage**

Le Mans Métropole soutient l'autopartage. Le dispositif Mouv' Go, porté par le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, met à disposition des **véhicules électriques partagés** dans des zones périurbaines ou rurales. <u>Voyez son site internet</u>. Vingt communes ont aujourd'hui une station d'autopartage.

## Réseau cyclable

L'un des objectifs du Programme d'orientations d'actions mobilités (POAM) de Le Mans Métropole est d'encourager l'usage du vélo. La collectivité dispose aujourd'hui d'un réseau cyclable de 550 km, composé de 363 km en site propre et de 187 km en site partagé.

Les travaux de Chronovélo, projet de réseau cyclable de grande capacité avec 315 km prévus, démarrent en 2025.

## Environnement



Marché fermier de producteurs locaux, à Rouillon. © Le Mans Métropole

En matière de déchets, l'objectif de la collectivité porte principalement sur la **réduction des ordures ménagères résiduelles** et sur une optimisation du service de collecte.

Le taux de couverture de la population par une collecte en porte à porte, pour les ordures ménagères et les collectes sélectives, atteint aujourd'hui près de 88 %.

#### Éclairage public

En matière d'éclairage public, Le Mans Métropole poursuit l'**amélioration de l'efficacité énergétique** en modifiant notamment le fonctionnement en milieu de nuit grâce à la télégestion, mais aussi en ayant recours à des lanternes plus performantes. Aujourd'hui, 56 % du parc est en lanternes Led.

#### Aménagement urbain

En matière d'aménagement urbain, l'objectif est d'offrir des espaces publics apaisants, des espaces sûrs dans un **cadre de verdure**. La création de nouveaux quartiers vise à contribuer à assurer l'accès à tous à un logement et des services de base adéquats. Enfin, il s'agit de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture afin de réduire l'impact environnemental.

#### Logement

En matière de logement, la collectivité aide financièrement la **rénovation énergétique** du parc de logements sociaux. Par ailleurs, la gestion des aides de l'Anah vise à améliorer la performance énergétique du parc de logements privés.

Dans ses projets d'aménagement, de construction et de rénovation, Le Mans Métropole privilégie des **techniques et matériaux respectueux** de l'environnement. Cela s'applique notamment aux programmes de Le Mans Métropole Habitat.

## Rapport

Depuis 2012 et l'adoption de la loi dite Grenelle II, les collectivités territoriales de plus de 50000 habitants présentent un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Le rapport 2023 de la communauté urbaine s'attache à identifier les actions qui contribuent positivement aux objectifs de développement durable, tels qu'ils sont définis dans l'agenda 2030 national.



TÉLÉCHARGER : LE RAPPORT 2023 DE LE MANS MÉTROPOLE (pdf, 1 Mo)

50 %

#### de baisse

C'est l'objectif de Le Mans Métropole pour ses consommations d'énergie à l'horizon 2050, objectif inscrit dans un Plan énergie solaire.

## Conseils

Chacun peut également contribuer, par ses choix et ses gestes du quotidien, à un développement durable. Les actions individuelles s'additionnent aux actions des collectivités et amplifient les résultats obtenus. Le document *Le Mans durable* vous donne **quelques idées pour agir**.



TÉLÉCHARGER : LE MANS DURABLE (pdf, 2 Mo)